

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE LARGENTIERE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article 48 de la loi du 5 Avril 1884)

Le Conseil Municipal se réunira à :

la Mairie de LARGENTIERE, salle du conseil municipal :

le mardi 02 Juin 2026 à 18h.

Affiché le 22 Mai 2026.

Ordre du Jour

Session ordinaire

Ordre du Jour :

- Composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) - Désignation de délégués
- Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) – Avis
- Admission en non-valeur de titres de recettes 2011, 2012, 2013, 2019 et 2021
- Avancement de grade et modification du tableau des effectifs
- Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations d'attribution autorisées par la Loi (art.L.2122-22 du CGCT) ;
- Questions diverses

